

## Déclaration de Stéphane PEU

Le 21 mai 2015

**« Ne touchez pas à nos gardiens »  
Écoutés mais pas entièrement entendus : le mouvement continue**

Nous apprenons par voie de communiqué de presse de 4 ministres, dont celui de la Fonction Publique, que les gardiens d'immeubles HLM devront s'acquitter des charges pour les logements de fonction qu'ils occupent selon le décret de mai 2012 applicable au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre prochain.  
**Contrairement à l'information relayée, le logement des gardiens ne sera plus gratuit.**

Cette décision gouvernementale ne répond pas à l'inquiétude fortement exprimée par les Offices Publics de l'Habitat et leurs personnels lors d'un rassemblement réunissant plusieurs centaines de gardiens venus de toute l'Ile-de-France sous le mot d'ordre « Ne touchez pas à nos gardiens », Esplanade des Invalides le 5 mai dernier.

Pourtant lors de l'entretien avec le Ministère de la Fonction Publique le 5 mai, un délai de 3 semaines avait été demandé par ce dernier pour examiner la question des charges locatives. **Ce communiqué semble donc signaler une fin de non recevoir sur le sujet.**

Reconnus unanimement, y compris par les 4 ministres, les gardiens d'immeubles HLM jouent un rôle fondamental pour la cohésion sociale assurant « un service de proximité et de qualité pour les habitants » dans les quartiers où ils interviennent.

**La réponse du gouvernement est donc insatisfaisante.** Les gardiens d'immeubles HLM méritent davantage de reconnaissance des pouvoirs publics.

Nous ne nous engagerons donc pas sur le terrain glissant sur lequel le gouvernement souhaite nous mener en débattant sur la légitimité ou non du paiement de leurs charges locatives. Les gardiens d'immeubles ne sont pas des nantis et exiger qu'ils payent désormais leurs charges revient à impacter au minimum de 200 euros leur pouvoir d'achat quand leur salaire s'élève en moyenne à 1500 euros par mois. Demander aux organismes HLM de compenser cette perte de revenu par le biais d'une indemnité, c'est mettre en place une usine à gaz extrêmement compliquée (voire impossible) qui finira par alourdir la quittance des locataires HLM, et introduire une différence de statut préjudiciable entre les gardiens de droit privé et les gardiens fonctionnaires qui cohabitent au sein des OPH.

**Les gardiens d'immeubles HLM doivent être tout simplement exemptés**, à l'instar d'autres catégories de fonctionnaires, du champ d'application du décret de mai 2012.

**Nous appelons à une nouvelle journée de mobilisation de tous (offices, personnels, locataires...) le mardi 2 juin 2015.**

**Contacts :**

**Stéphane PEU, Président, 06 10 82 41 06**

**Edwige LE NET, Chef de Cabinet, 06 60 32 71 71 / [elenet@plainecommunehabitat.fr](mailto:elenet@plainecommunehabitat.fr)**

+ d'info sur [www.oph-plainecommunehabitat.fr](http://www.oph-plainecommunehabitat.fr)